

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 AVRIL 2022

Le samedi 2 avril 2022 à 9 heures, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du président effectuée conformément aux dispositions statutaires et règlementaires en vigueur, au Pavillon de Buxerolles, boulevard Robert Schumann à Limoges (87).

Le président Christian GROLEAU précise en début de séance que l'ensemble des échanges intervenus lors de cette assemblée générale sont enregistrés.

Après avoir remercié l'ensemble des participants et des personnalités présentes, l'ordre du jour a été abordé.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale dématérialisée 2021
- 2. Mise à jour du Règlement Intérieur de la Fédération
- 3. Rapport moral du Président Christian GROLEAU
- 4. Rapports des activités de la Fédération
- 5. Rapport financier du Trésorier ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget ; montants des cotisations, des adhésions, des contributions et des bracelets
- 6. Adoptions proposées par le conseil d'administration et questions inscrites par les adhérents
- 7. Adoption du règlement intérieur et de chasse 2022-2023 des ACCA
- 8. Renouvellement du conseil d'administration fédéral, modalités et vote à bulletin secret
- 9. Remise de récompenses
- 10. Interventions des invités
- 11. Résultat du vote consacré au renouvellement du conseil d'administration fédéral

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale dématérialisée 2021

Le compte-rendu de l'assemblée générale 2021 n'a fait l'objet d'aucune remarque écrite et a été adopté à l'unanimité.

2. Mise à jour du règlement intérieur de la Fédération

Suite au transfert de siège social, les membres du conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne ont proposé à l'assemblée générale de modifier l'article 1 du Règlement intérieur comme suit :

« 1. La fédération a son siège social à la Maison de la Nature, 10, allée de la Biodiversité – 87280 LIMOGES. ».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président Christian GROLEAU

Mesdames et Messieurs, amis chasseurs,

En cette année d'élection fédérale, mon rapport moral traitera principalement du bilan des actions menées durant ce mandat, et des projets et actions futures.

Côté bilan,

La construction de notre **centre de formation de Saint-Symphorien** a été décidée lors de notre assemblée générale de 2013. Ce bâtiment permet désormais de pouvoir dispenser dans de bonnes conditions, toutes les formations nécessaires à notre fonctionnement. Il n'y avait rien, nous avons maintenant quelque chose de convenable.

L'opération « permis de chasser à 0 € » nous aura permis, pendant plusieurs années de consolider le nombre de chasseurs dans notre département. Elle a été reprise par de nombreuses fédérations. Cette opération a été suspendue lors de la mise en œuvre de la nouvelle loi chasse de 2019. Il va nous falloir l'évaluer et l'améliorer.

La gestion des cervidés, jusque-là tolérée <u>uniquement au sud-ouest du département</u>, a été âprement débattue avec nos partenaires (forêt, agriculture, etc...). Et, après de longues tractations, un schéma départemental de gestion a été mis en place, pour la première fois en Haute Vienne en 2017, sur l'ensemble des unités de gestion. Des plans de chasse pour ces espèces étant actuellement en cours d'établissement, il vous faudra être très attentifs à vos demandes, afin de favoriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

A qui viendrait l'idée aujourd'hui, de vouloir supprimer le service cartographique piloté par Thibault pour tous les responsables de chasse que vous êtes? Vous avez tous pu juger de son efficacité, de son talent et de sa disponibilité. Aujourd'hui, vous pouvez, sans difficulté, gérer tous les sujets concernant vos territoires. Pour l'année prochaine, vous aurez accès, chaque semaine, à un tableau de bord par unité de gestion.

Comme vous le savez, **l'état a transféré trois missions de service public supplémentaires** aux fédérations : l'éco contribution, les plans de chasse et la gestion des ACCA).

En ce qui concerne la **gestion des ACCA**, pour nous donner tous les moyens de répondre à toutes les modifications qu'exige la loi, afin que chacune de nos ACCA soit juridiquement armée, nous avons décidé de recruter une juriste maison, en la personne de Natacha POIRIER, docteur en droit, spécialiste des ACCA. Elle a supervisé la mise en place des nouveaux statuts d'ACCA et des règlements intérieurs de chasse. Elle a également préparé, en collaboration avec Thibault pour la cartographie, toutes les décisions relatives aux territoires (ACCA, chasses privées, réserves et non chasse). Au regard des nombreux rendez-vous pour lesquels elle est sollicitée, il est certain que le choix de son recrutement a été judicieux et de très nombreux problèmes de fonctionnement ou de conflits d'ACCA ont trouvé et trouveront leur solution.

Concernant les plans de chasse, ce transfert administratif n'a pas apporté beaucoup de changements puisqu'une grande partie du travail nous était déjà dévolue. Seul changement notable : les réunions de secteurs sont désormais organisées par notre service technique (sous la houlette d'Alex GRENIER) et j'en profite pour saluer nos deux jeunes techniciens : Antoine CHALUS et Julien PIGEAU qui participeront pour la première fois cette année à ces rencontres.

L'EcoContribution, nouveau mot dans le jargon de la Fédération, représente une manne financière conditionnelle pour investir en faveur de la biodiversité. Nous avons pour cela haussé notre niveau de portage de projet, obtenu 100% des financements et nous avons ainsi réalisé de nombreuses actions sur le territoire. Mieux, nous avons pu recruter et pérenniser une animatrice Nature maison, Audrey COUDERT, qui va faire rayonner l'image de la chasse auprès des nombreuses écoles et nombreux centres de loisirs en quête de biodiversité.

La « période Covid » a considérablement perturbé toute notre vie quotidienne et, en particulier, nos activités cynégétiques. Il nous a fallu argumenter et batailler ferme pour obtenir des services de l'état un maximum de dérogations afin de nous permettre de continuer à chasser.

Les rencontres entre la fédération et les différentes structures ACCA et chasses privées ont été limitées. L'absence de salles disponibles et l'obligation de respecter des jauges de public trop faibles, ne nous ont pas permis de tenir, comme d'habitude, les réunions d'information et d'échanges indispensables.

Confrontés au développement de la **tuberculose bovine** en provenance de la Dordogne sur le sud du département, nous nous sommes investis avec le service technique de notre fédération pour apporter tout notre soutien, en vue de limiter la propagation de cette épidémie.

Dans la même logique, une stratégie départementale d'équarrissage des déchets de venaison, gratuite pour les chasseurs, est en phase de finalisation sur l'ensemble du département. Mise en place d'abord sur les zones contaminées par la tuberculose bovine, nous avons progressivement étendu cette pratique à l'ensemble du département. A ce jour,

10 communautés de communes sur 13 ont signé une convention, 2 sont sur le point de finaliser, 1 est en cours de discussions.

C'est une première en France du fait de la gratuité pour les chasseurs. Ceci grâce à l'aide de l'état pour la prise en charge de l'investissement d'environ 80 000 € pour les bacs d'équarrissage et aux communautés de communes qui financent près de 70 000 € de fonctionnement annuel. Merci Madame la directrice de la DDETSPP. Merci Messieurs les présidents des communautés de communes. Merci de m'avoir fait confiance. Merci enfin au Département qui contribue également à l'effort!

Côté simplification, la chasse au grand gibier peut désormais se faire dans les réserves de chasse, dans les conditions que vous aurez définies dans votre Règlement Intérieur et de Chasse.

A la suite de l'assemblée générale de 2019, conformément au volet sécurité et pratique de la chasse, la fédération a fait le choix de confier à un comité technique indépendant le soin de créer les conditions favorables au déplacement d'un poste de tir à l'autre, souhaité lors du vote de l'assemblée. Il est composé de 7 membres :

- 2 représentants élus de l'association française pour l'avenir de la chasse au chien courant de la Haute Vienne
- 2 représentants élus de l'association pour la promotion du chien courant en pays de Vassivière
- 2 représentants élus de la fédération départementale des chasseurs de la Haute Vienne
- 1 représentant de l'état (OFB)

Ce comité s'est réuni 5 fois pour étudier les demandes de dérogation déposées par 52 territoires et a émis 41 avis favorables.

Au cours de cette saison, ces territoires ont pu pratiquer la chasse du sanglier, comme ils le souhaitaient, en utilisant un registre de battue expérimental conçu par le comité, adapté aux déplacements en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre durant l'action de chasse. Ce registre sera déployé en série à l'ouverture prochaine et viendra parfaire la stratégie d'organisation de ce type de chasse.

Comme vous l'avez compris, les 41 territoires ayant obtenu la dérogation peuvent dorénavant déplacer leur ligne de tir d'un poste à un autre par une organisation qui leur est propre, et, surtout, qui protège les présidents ou les organisateurs devant la loi.

Côté image de la chasse, nous avons engagé une rupture totale avec le passé. Tous ensemble, sur proposition du conseil d'administration, nous avons décidé d'avoir une position diamétralement opposée à celle prônée jusque-là... Nous avons fait le choix de ne plus être cachés, mais d'être vus et reconnus (être visibles, se démarquer, rayonner, influencer) ...

Vous nous avez suivis dans cette démarche puisque vous vous êtes prononcés à plus de 98% pour que nous quittions le site du Safran où nous étions étouffés dans une structure non adaptée aux besoins de notre activité, et où nous manquions cruellement de place et de visibilité. Je passe sous silence l'état du bâtiment dont tout le monde connaît les malfaçons.

Aujourd'hui, l'image que nous donnons de nous est un élément essentiel pour notre avenir. Nous nous devons de faire parler de nous en bien. Vivre cachés n'est plus une option, sauf pour disparaître! Pour ces raisons, il nous faut plus que jamais être unis et solidaires, fiers de nos valeurs, et les porter haut et fort.

La maison de la nature est la concrétisation de cet état d'esprit. Cette réalisation est bien plus qu'un aboutissement, c'est la vitrine et la pierre angulaire d'un nouveau projet structurant pour la fédération.

Fédérer plus de chasseurs et de nouveaux chasseurs. Deux axes pour ce faire : expliquer la chasse pour qu'elle soit reconnue et acceptée par la société, et développer la chasse pour accroître son attractivité.

La rénovation de cette longère est une véritable réussite en tous points. Elle a été réalisée par des entreprises locales dont plusieurs artisans pratiquent la chasse. Et, côté chiffres :

- 98% d'avis favorables au vote de l'assemblée générale de 2018
- 1707 000 € de budget voté
- 1500 000 € de travaux et aménagements réalisés
- 250 000 € de subventions publiques

Au niveau des projets :

Nous mettrons en place la simplification et la responsabilisation de la pratique de la chasse, avec une politique forte en vue de maintenir et faire progresser nos effectifs, notamment au travers d'une relance du permis à 0 €. Nous avons été pionniers en la matière, nous avons eu un bénéfice durable de 1000 adhérents encore actifs à ce jour. Nous avons l'expérience de ce projet et nous bâtirons ensemble un devenir meilleur.

Ce 17 mars, une première réunion technique a eu lieu avec la ville de Limoges, dans l'objectif de mettre en place la 2^{ème} phase du programme d'éducation à la biodiversité par la réalisation, avec nos amis pêcheurs, d'un parcours découverte adapté pour les enfants, adolescents et adultes. Ce sera aussi un des moyens pour améliorer l'image des chasseurs et de la chasse et redonner de l'attrait à notre passion.

Nous favoriserons la relance de la chasse au petit gibier par des actions fortes animées par la fédération, comme dans le nord du département dans le GIC faisan de la Basse Marche piloté par notre ami Jean-Paul LAVAUD, ou dans le groupement du pays de Cieux (constitué de 7 communes) qui vient tout juste de se créer.

Avec notre équipe, nous avons toujours travaillé pour le **maintien d'une chasse populaire**, d'une chasse accessible à tous, d'un coût le plus faible possible. D'ailleurs, depuis 4 ans, le prix du permis départemental est resté stable, voire même diminué pour la chasse au grand gibier. Souvenez-vous : la validation départementale était à 169 €, elle est aujourd'hui à 155 €.

Nous envisageons la **création de commissions de travail** structurées autour de 2 ou 3 administrateurs plus 1 ou 2 chasseurs choisis en fonction de leurs compétences personnelles particulières. De même, notre système de **communication** devra être repensé, aussi bien en interne vers les territoires, qu'en externe, par les moyens adaptés à notre époque.

Sachant que « l'union fait la force », la concrétisation reconnue **d'un groupe rural fort** (fédération de chasse, fédération de pêche, chambre d'agriculture, élus ruraux...), est actuellement en cours de constitution.

Concernant les dossiers en cours, nous suivons avec une vigilance particulière :

- le dossier concernant la stratégie nationale pour les aires protégées qui vise à placer 30% du territoire national en aires protégées dont 10% en aires protégées fortes. Ces 10%, pourraient être placés sous maîtrise foncière protectrice, où la chasse, la pêche et même l'agriculture seraient interdites.
- Le dossier en cours d'examen par la Cour européenne des droits de l'homme suite au recours des forestiers de Fransylva qui vise à permettre à plusieurs propriétaires de se regrouper pour sortir d'une ACCA fait peser une menace sur la pérennité de nos ACCA.
- Le dossier relatif au SIA (système information sur les armes) semble difficile à mettre en place par l'état. Une réunion en préfecture est prévue le 29 avril afin de définir l'implication de la fédération pour les chasseurs.
- Les dossiers « maladie d'Aujeski » et PPA (peste porcine africaine) sont des préoccupations permanentes.

Bref, nous sommes totalement attentifs, mobilisés et vigilants sur tout ce qui peut nuire à notre passion préférée!

Je terminerai mon intervention **en remerciant** les différentes structures et associations avec lesquelles nous travaillons.

Les services de l'état bien entendu :

- Avec la DDT tout d'abord et les excellentes relations que nous entretenons avec Messieurs HULOT et GOUHIER qui sont, avec leurs services, nos interlocuteurs privilégiés. Et je profite de la circonstance pour saluer l'arrivée du nouveau directeur : Monsieur Stéphane NUQ, qui m'a fait l'honneur d'une de ses premières visites.
- Avec l'OFB et son directeur Monsieur Stéphane VIGUETTI
- Avec la DDETSPP: là aussi, d'excellentes relations et un travail d'équipe dans la lutte contre la tuberculose bovine. Merci à Guillaume RICHIGNAC, Anne BEUREL, et la directrice Marie-Pierre MULLER de nous avoir fait confiance dans notre stratégie de mise en place de la collecte des déchets de venaison.
- Dans la même logique, je tiens à remercier tous les présidents de communautés de communes qui ont signé avec nous une convention par laquelle ils nous financent l'élimination des déchets de venaison.

La chambre d'agriculture avec son président Bertrand VENTEAU, avec qui nous avons tissé des liens étroits de respect et de confiance réciproques.

Nous avons créé une organisation de lutte contre les corvidés en mettant en relation agriculteurs et chasseurs par une plate-forme informatique : la Brigade d'Actions Contre les Corvidés, ce qui nous a valu de recevoir de très nombreux messages de haine et même de menaces de mort...

Nous avons mis en place également une formation spécifique aux agriculteurs pour qu'ils puissent passer leur permis de chasser et l'attestation de piégeage.

Nous avons organisé la remontée chiffrée des dégâts commis par les espèces nuisibles, afin de justifier au plus haut niveau de la nécessité de les maintenir dans cette catégorie.

Côté pêche, le nouveau président Jean-Christophe BOIREAU, s'est rapidement rapproché de la fédération et de nombreux liens se sont mis en place. Pour lui, collaborer avec les chasseurs est une nécessité car nous avons bien les mêmes problèmes avec les « anti tout ».

Actuellement nous collaborons de concert, à un grand projet, initié par la ville de Limoges : l'aménagement du site d'Uzurat avec le même objectif : l'éducation à l'environnement.

Un grand merci également au président LEBLOIS, représenté ici par Yves RAYMONDAUD, pour toutes les aides apportées.

Concernant la région, un financement a aussi été attribué à plusieurs opérations et une réunion de travail est prévue courant avril en vue de financer plusieurs autres projets.

Je garde pour la fin mes remerciements conjoints pour Monsieur Emile Roger LOMBERTIE, maire de Limoges, et Monsieur Guillaume GUERIN pour tout ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font pour le monde de la chasse : sans eux, nous ne serions pas sur le site d'Uzurat pour mettre en place un outil de travail aussi performant.

Je vous remercie infiniment pour vos prises de position en faveur de la chasse et des chasseurs, dans vos fonctions respectives de maire et de président de communauté urbaine. Dans le contexte actuel de critique de la chasse par une partie de la société, c'est un acte très fort.

Je me dois maintenant de remercier tous les administrateurs de la fédération pour m'avoir accompagné durant ces 6 années et m'avoir soutenu dans les actions menées au bénéfice de la chasse et des chasseurs.

Un merci particulier à Raymond DESENFANT et à Pascal RAFFIER qui n'ont pas souhaité se représenter.

Merci enfin à l'ensemble du personnel de la fédération, et plus particulièrement à Sébastien HAU, pour son professionnalisme et tout ce travail en symbiose, car une fédération ne peut bien fonctionner que par une étroite collaboration président/directeur.

Si tout se passe bien, c'est parce que nous avons su tisser, petit à petit, au fil des années, des liens forts avec nos différents partenaires. Les excellentes relations que nous entretenons avec eux donnent à nos rapports une fluidité qui nous facilite agréablement la tâche. C'est le fruit d'un travail de longue haleine qui doit s'inscrire dans la continuité.

Les années à venir seront déterminantes pour notre devenir de chasseurs et nous devons nous mobiliser avec énergie et détermination afin de pouvoir continuer à exercer notre passion.

Mais, surtout, il faut faire en sorte que nos enfants et petits enfants puissent eux aussi s'adonner, s'ils le souhaitent, à cette pratique ancestrale que nous nous devons de leur transmettre comme elle nous a été transmise.

Vive la chasse, toutes les chasses, vive la ruralité!

4. Rapports des activités de la Fédération

Le rapport des activités 2021-2022 a été diffusé via un film de dix-sept minutes réalisé par TV LIMOUSIN avec la « voix off » suivante :

Introduction:

Pour la 6^e année consécutive, votre Fédération a le plaisir de vous présenter ses activités en images. Retour sur une année pleine d'actions et de réalisations!

Maison de la Nature, on y est!

Deux ans après sa mise en projet, la Maison de la Nature a ouvert ses portes à Uzurat. Que de chemin parcouru pour ce chantier voté à la quasi-unanimité en 2018 et conformément livré le 4 janvier dernier! Les chasseurs de la Haute-Vienne ont désormais une véritable vitrine. Une petite visite guidée !? Ce nouveau siège est bien plus qu'un aboutissement, c'est la pierre angulaire d'un nouveau projet structurant pour la Fédération : celui de fédérer plus de sympathisants et de pratiquants que jamais. Amis chasseurs, bienvenue chez vous! Pionnière sur site, la Fédération sera très prochainement rejointe par son homologue de la pêche. Celle-ci installera bientôt un atelier pour initier les jeunes apprentis pêcheurs. Les alentours seront enfin aménagés par la Ville avec l'expertise des deux Fédération. Un Comité de Pilotage a été installé en ce sens le 17 mars dernier.

Animation Nature, top départ!

Corolaire du déploiement fédéral à Uzurat, le service d'animations nature prend ses marques et commence à proposer ses activités. Son animatrice, Audrey COUDERT, nouvellement diplômée d'Etat, sera, nous l'espérons, de plus en plus occupée à mesure que le contexte sanitaire se dissipera.

Pour atteindre rapidement son régime de croisière, une plateforme connectera prochainement la Fédération à toutes les écoles et à tous les centres de loisirs du département. Ceux-ci pourront bientôt réserver 200 créneaux d'animations dédiées. Son nom? Planim'Nature! Pour la seconde année consécutive, la Fédération poursuit également l'opération HAIECOLIER. 10 000 arbres sont en cours de plantation sur près de 50 communes par 3 000 élèves, enseignants, accompagnants et chasseurs. Merci à tous les éco-citoyens impliqués dans cette action qui est cette année triplement soutenue par le Département, la Région et l'Office Français de la Biodiversité.

Nouvelle identité visuelle

Après 20 ans de bons et loyaux services, l'identité visuelle de la Fédération a été rénovée pour coller aux standards de la communication moderne, <u>LE</u> nouveau nerf de la guerre. Etre visible, se démarquer, rayonner, influencer...tels sont les crédos de la nouvelle image de marque. Le nouveau site internet de la Fédération et les différents réseaux sociaux ont eux aussi été mis à jour pour être plus efficaces.

Une nouvelle flotte de véhicules est également en service après 1 million de kilomètres parcourus en 10 ans par la précédente. Il était donc temps de la remettre à niveau! Quatre Dacia Duster et un Renault Kangoo électrique décorés aux nouvelles couleurs fédérales constituent donc désormais tant des outils de travail que des supports de communication tournés vers l'avenir.

Mission gestion des territoires

2021 a été une année charnière pour les ACCA de la Haute-Vienne. Celles-ci, comme tous les 5 ans, ont encore vu leurs périmètres évoluer à mesure des modifications territoriales. Nouvelle mission de service public au sein de la Fédération, plus de 250 actes administratifs ont été émis par le service juridique de la Fédération. Merci à Thibault BERNARD pour ses travaux cartographiques et merci au Docteur Natacha POIRIER pour son expertise en droit rural. 2021 marquait en outre le cinquantenaire des ACCA en Haute-Vienne. Gageons que celles-ci perdurent encore autant malgré les importants contentieux nationaux qui sont engagés à leur encontre et notamment, par le syndicat des forestiers privés Fransylva.

Gestion du petit gibier

Massivement adopté en 2021, le plan de sauvegarde du lièvre a été en partie déployé.

Il repose sur 4 piliers : compter les lièvres, réguler le renard, moraliser les prélèvements et harmoniser la gestion. L'année débutée verra la mise en place de la plus grande opération de suivi jamais réalisée en Haute-Vienne. Au terme de 18 formations animées localement, plus de 250 référents se sont portés volontaires pour coordonner des comptages de nuit sur 104 communes. Equipés d'un faisceau électrique et de deux phares, les équipages procèderont alors à 4 séances de comptages de nuit pour recenser tous les animaux vus. Les lièvres bien évidemment, mais aussi les renards, le grand gibier et nombres d'autres espèces indicatrices de la qualité de nos terroirs. L'opération permettra d'avoir de précieux indicateurs pour la gestion des autres gibiers. Merci donc pour votre participation et pour votre sens des responsabilités pour l'avenir du lièvre. Deux opérations « faisans F2 » sont également expérimentées sur la Basse-Marche et aux pieds des Monts de Blond. Ces oiseaux, rustiques et aguerris, font porter de gros espoirs pour les gestionnaires et seraient même très exigeants à chasser.

Equarrissage

Un système d'équarrissage des déchets de venaison complet et gratuit !? Voilà le challenge relevé par votre Fédération depuis 2019. Inédit et encore unique en France, ce dispositif porté par le Président GROLEAU a convaincu l'Etat et, à ce stade, 10 des 13 communautés de communes que compte la Haute-Vienne. Cela ne coûte rien aux chasseurs et c'est tant mieux ! Avec un maillage de 80 bacs, ce sont près de 160 tonnes de viscères qui ont été collectées cette saison dans des conditions sanitaires décentes. Merci pour votre participation et merci pour votre confiance. 2022 sera consacrée à parfaire le dispositif et tenter de fédérer les 3 dernières com' com' encore hésitantes à l'Est du département.

Réorganisation du service technique

Après le départ d'Alain DELPUECH fin 2019 et celui à venir de Yannick BIENVENU, le service technique voit le renfort de deux jeunes dynamiques.

Antoine CHALUS a rejoint l'équipe le 1^{er} décembre dernier et animera la partie Est du département.

Julien PIGEAU, arrivé le 1^{er} mars dernier, animera quant à lui le Nord du département.

N'hésitez pas à les solliciter autant que nécessaire. Ils sauront vous apporter tous les conseils de terrain ainsi que de nouveaux savoir-faire.

Formation des chasseurs

L'épisode Covid a mis un coup de frein aux capacités de formation des chasseurs et il va désormais falloir redoubler d'efforts en la matière. La formation des Garde-Chasse a été restaurée et est désormais dispensée par notre juriste en collaboration avec le service départemental de l'OFB.

La formation décennale des chasseurs à la sécurité sera en outre mise à l'agenda 2022. Vous serez donc invités à y participer soit en présentiel, soit en distanciel. Enfin, une batterie de formations consacrées à la gestion quotidienne des ACCA sera également à l'étude dans les semaines à venir.

Panneaux chasse en cours

Depuis la Loi du 5 octobre 2020, la pose de panneaux routiers « chasse en cours » à proximité des battues au grand gibier est une nécessité qui s'impose à nous. Face à cet enjeu, la Fédération a fait produire un panneau spécifique au meilleur rapport qualité-prix-efficacité. Disponible au prix unitaire de 25€, ce panneau fait le job. Il est reconnu tant par notre assureur partenaire que par notre administration de tutelle. Le Département de la Haute-Vienne soutient enfin cette stratégie et nous permettra de donner 2 panneaux de plus par ACCA d'ici la prochaine ouverture.

Partenariats

Le déploiement des nouvelles stratégies fédérales stimule les partenariats. Office Français de la Biodiversité, Région, Département, Ville de Limoges, Métropole, Communautés de communes, Chambre d'Agriculture, Fédération de Pêche ... jamais les rapports et les soutiens n'ont été si forts. Partenariats opérationnels et financiers génèrent d'importants moyens permettant d'investir en ménageant les deniers des chasseurs. Identifiée, reconnue et soutenue, votre Fédération se renforce pour mieux affronter les enjeux de demain.

Développer la chasse et défendre son avenir.

Vous l'aurez compris, la Chasse a changé de dimension. Martyrisée par l'Europe, bousculée par les actualités, ciblée par les anti-tous, la pratique de la chasse n'a jamais été autant en sursis qu'aujourd'hui. Face à cela, le réseau des fédérations agit tel un bouclier. Tous les échelons sont mobilisés et votre Fédération prend sa part afin que, sur le terrain, vous puissiez chasser avec un maximum de quiétude. « La chasse, une et indivisible », à l'instar du 18 septembre dernier à Mont de Marsan pour soutenir les chasses traditionnelles. Nous y étions très nombreux malgré les intempéries et la délégation haut-viennoise a bien porté ses valeurs. Cette journée de « communion cynégétique » connut toutefois une fin plus triste avec le décès de notre ami Régis Piquet survenu à l'âge de 47 ans. Toute notre communauté salue sa mémoire et poursuivra son engagement ultime pour la défense de notre passion.

Conclusion: 2022 marquera un nouveau tournant pour la Chasse en France. Les différentes échéances électorales auront nécessairement un impact sur la prochaine saison. Soyez assurés que votre Fédération sera pleinement mobilisée sur tous les fronts pour mieux vous servir et pour mieux vous accompagner. Merci pour votre confiance et à très vite pour de nouvelles aventures.

5. Rapport financier du Trésorier Patrick TREILLARD ; rapports de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes ; projet de budget ; montants des cotisations, des adhésions, des contributions et des bracelets ; renouvellement du mandat du commissariat aux comptes.

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

J'ai le plaisir de vous présenter le traditionnel rapport financier de votre Fédération qui comprendra synthétiquement les comptes arrêtés de l'exercice 2020-2021 ainsi que le budget prévisionnel 2022-2023. Ces deux documents ont été établis par le conseil d'administration fédéral conformément aux statuts.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2021 ont fait l'objet de vérifications par CBA Experts Comptables, notre cabinet d'expertise comptable, et par B2M EXPERTISES, notre cabinet de commissariat aux comptes.

Notre staff comptable va vous présenter ces comptes certifiés et vous faire part de la situation financière globale de votre Fédération, situation que nous n'avons eu de cesse d'assainir, de renforcer et de mettre en phase avec les nombreux défis qui attendent l'avenir de notre passion.

Je reprendrai ensuite la parole pour vous faire part de la stratégie retenue pour le prochain budget et j'en profiterai, pour la dernière fois de ce mandat, de préciser un certain nombre de choses et en somme, vous en rendre compte!

Merci d'avance pour votre attention et pour votre confiance.

Budget Prévisionnel

129 368

389 002

47 210 10 341 919 655

167 500

1 211 577

5.1 Compte de résultat analytique du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 (montants € arrondis)

FONCTIONNEMENT GENERAL

60 Achats

	Variatione stock	14 805
601	Indemnisations Dégâts	234 445
61	Services Exterieurs	17 270
62	Autres Services Extérieurs	36 469
62	Expertises dégâts	25 748
63	Impôts & Taxes	5 622
64	Charges de Personnel	110 354
65	Autres Charges Gestion Courantes	8 384
66	Charges Financières	-
	Sous Total	519 920
67	Charges Exceptionnelles	12 232

Total des Charges

Dotations Aux Amortissements Impôts sur les Sociétés

DEGATS DE GRAND GIBIER

Budget Prévisionnel

66 824

583 102

Rudget Prévisionnel

roduits	d'Exploitation	
---------	----------------	--

Charges d'Exploitation

63 Impôts & Taxes 64 Charges de Personnel

Services Exterieurs
Autres Services Exterieurs

67 Charges Exceptionnelles

69 Impôts sur les Sociétés

Autres Charges Gestion Courantes Charges Financières

60 Achats

61

		Budget Prévisionnel
70	Ventes	218 165
74	Subventions d'Exploitations	246 135
75	Autres Pdts Gestion Courante	819 822
76	Produits Financiers	17 398
	Sous Total	1 301 520
77	Produits Exceptionnels	145 840
78	Reprises de Provision	740
79	Transfert de Charges	- 833
	Total des Produits	1 447 267
	,	
Rési	Itat FEDERATION	235 690 €

Total des Charges

Produits d'Exploitation

		Daaget i icvisioniici
700	Ventes bracelets	400 094
702	Contribution territoriale	204 431
70	n	-
74	Subventions d'Exploitations	-
75	Autres Pdts Gestion Courante	
76	Produits Financiers	692
	Sous Total	605 217
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	53 907
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	659 124
	•	
Résultat DEGATS		76 022 €

Charges d'Exploitation

		Budget Previsionnei
60	Achats	26 450
61	Services Exterieurs	1 019
62	Autres Services Extérieurs	17 048
63	Impôts & Taxes	657
64	Charges de Personnel	15 394
65	Autres Charges Gestion Courantes	28 987
66	Charges Financières	•
	Sous Total	89 555
67	Charges Exceptionnelles	
68	Dotations Aux Amortissements	٠
69	Dotations à fonds dédiés	65 909
	Total des Charges	155 464

ECO-CONTRIBUTION

Budget Brévision

Budget Prévisionnel

Produits d'Exploitation

70	Ventes	-
74	Subventions d'Exploitations	132 933
75	Autres Pdts Gestion Courante	
76	Produits Financiers	
	Sous Total	132 933
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	22 531
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	155 464
Ráci	Itat ECOCONTRIBUTION	0€

Résultat ECOCONTRIBUTION 0 €

Le Président reprend la parole et propose à l'assemblée générale de procéder au vote de la délibération suivante :

« Les membres du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne proposent d'affecter les résultats de l'exercice 2020-2021 aux comptes de réserve soit :

- + 235 690 € au compte générale de la Fédération,
- + 76 022 € au compte d'indemnisation des dégâts de grand gibier. »

Cette résolution, mise au vote a été adoptée à l'unanimité (1 abstention)

5.2 Budget prévisionnel du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Votre conseil d'administration a préparé le prochain budget avec le même sérieux que toutes les années précédentes.

Le budget comprendra donc comme la saison passée 3 sections analytiques :

- le Fonctionnement général de la Fédération;
- les Dégâts de grand gibier ;
- l'Eco contribution consacrée à la Biodiversité.

La section « Fonctionnement général » englobe, pour rappel, tous les services du quotidien pour représenter, développer et défendre l'intérêt général de la chasse. Le fonctionnement général représentera 65% de budget global pour une enveloppe de 1 333 103 €.

Principales ressources : les cotisations des chasseurs, les adhésions des territoires, les contrats de services, les subventions de la FNC et les subventions publiques issues de précieux partenaires.

Je tiens ici à souligner particulièrement les efforts majeurs de notre Président qui, inlassablement, va chercher des niveaux d'aides historiquement élevés pour faire « tourner la Fédération ».

Autre enjeu tout aussi important, la recherche constante d'économies. Et cela nous le devons essentiellement à Sébastien, le Directeur de la Fédération. Son accent Béarnais trahit qu'il n'est pas Auvergnat, pourtant je peux vous assurer qu'il n'a de cesse de gratter, voir grappiller partout où il est possible d'économiser au bénéfice des chasseurs et de la chasse. Sachez à ce titre que non seulement, nous avons « bien vendu » la moitié de nos anciens bureaux au SAFRAN, mais nous avons aussi « bien loué » l'autre moitié depuis le 1^{er} mars dernier. Une opération quasi blanche sur notre ancien siège et par ailleurs, des économies de charges sur notre nouveau siège. Et oui, bien que la Maison de la Nature soit plus grande, plus accueillante et mieux agencée, elle coûtera aussi 30% moins cher en fonctionnement annuel.

La section « Dégâts de grand gibier » pèsera 30% du budget global pour un montant de 628 532 €. Je rappelle que celle-ci permet d'assumer la gestion, la prévention et l'indemnisation des dégâts de grands gibiers. Deux types de produits vont l'alimenter : les bracelets et la contribution territoriale dégâts. Désolé de devoir le repréciser mais la Fédération « n'est pas là pour taxer » les territoires à coups de bracelets ou de contribution. Ce n'est pas de gaîté de cœur ! Nous nous devons simplement de résoudre une équation simple consistant à répartir de façon la plus équitable possible la charge des dégâts entre chasseurs.

Ce compte analytique est enfin adossé à des réserves, minutieusement épargnées au fil des ans. Je dirai même, prudemment épargnées... Et elles sont là, en cas de besoin, pour amortir d'éventuels chocs dépensiers, une explosion des sinistres par exemple, ou comme actuellement, une hausse vertigineuse du prix des denrées agricoles. Elles peuvent enfin, le cas échéant, être mobilisées pour vous aider à mieux traverser des conjonctures difficiles.

Votre conseil d'administration vous proposera, à ce titre exceptionnel, deux orientations financières :

- CHOIX 1 : maintenir le prix des différentes cotisations pour maintenir l'équilibre budgétaire des Dégâts ;
- CHOIX 2 : baisser les prix des bracelets sangliers de 30 € à 15 € et des chevreuils de 15 € à 10 € pour soulager les fortes tensions actuelles sur les trésoreries des territoires de chasse après deux années de crise sanitaire. Cela représenterait alors 140 000 € d'économies pour les territoires et leurs chasseurs. A vous de décider!

L'EcoContribution consacrée à la Biodiversité représentera enfin 5% du budget global, soit 104 588 €. Fruit de la réforme nationale de la chasse, cette section sera toujours alimentée par un principe simple : « 5 € apportés par la FNC et 10 € apportés par l'Etat, le tout multiplié par le nombre de chasseurs. » Cela permettra encore d'investir de manière exceptionnelle pour la préservation de la Biodiversité et ce, à moindre frais pour les chasseurs locaux. Promotion de la Biodiversité certes, mais surtout promotion de la Chasse par la mise en valeur des apports à la nature dans l'intérêt général et ça, c'est hyper vendeur!

Voilà pour ce budget 2022-2023! Je ne voudrai pas être plus long car d'autres enjeux vous attendent...

J'en profite, à l'occasion de cette dernière intervention de mon mandat de Trésorier, pour remercier le staff comptable de notre Fédération, nos services bien sûr et aussi nos prestataires extérieurs. Ce fut un vrai plaisir de travailler avec vous!

Je vous remercie également, Mesdames, Messieurs et chers amis chasseurs, pour votre confiance continue dans cet exercice rigoureux mais passionnant. Gérer les deniers des chasseurs est un grand honneur. C'est aussi une responsabilité sans faille pour permettre à notre communauté de se développer aujourd'hui pour mieux préparer les nombreux enjeux de demain.

5.3 Projet de compte de résultat analytique du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Charges d'Exploitation

FONCTIONNEMENT GENERAL

Budget Prévisionnel 60 Achats 182 406 61 Services Exterieurs 181 868 62 Autres Services Exterieurs 185 949 Impôts & Taxes 26 513 Charges de Personnel 502 452 Autres Charges Gestion Courantes 72 855 10 300 66 Charges Financières 1 162 343 67 Charges Exceptionnelles

Total des Charges

Produits d'Exploitation

69

Dotations Aux Amortissements Impôts sur les Sociétés

Charges d'Exploitation

		Budget Prévisionnel
70	Ventes	238 867
74	Subventions d'Exploitations	115 868
75	Autres Pdts Gestion Courante	911 429
76	Produits Financiers	1 068
	Sous Total	1 267 232
77	Produits Exceptionnels	12 530
78	Reprises de Provision	53 341
79	Transfert de Charges	
	Total des Produits	1 333 103
Rési	ultat FEDERATION	0 €

Résultat FEDERATION 0 €

DEGATS DE GRAND GIBIER

		Budget Prévisionnel
60	Achats	61 707
601	Indemnisations Dégâts	240 000
61	Services Exterieurs	16 086
62	Autres Services Extérieurs	31 242
62	Expertises dégâts	50 000
63	Impôts & Taxes	5 253
64	Charges de Personnel	133 172
65	Autres Charges Gestion Courantes	45 893
66	Charges Financières	-
	Sous Total	583 353
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	45 179
69	Impôts sur les Sociétés	-
	Total des Charges	628 532

Produits d'Exploitation

168 760

1 333 103

2 000

		Budget Previsionnei
700	Ventes bracelets	370 500
702	Contribution territoriale mutualisée	125 000
703	Contribution territoriale proratisée	96 500
70	Autres ventes et services	15 800
74	Subventions d'Exploitations	-
75	Autres Pdts Gestion Courante	-
76	Produits Financiers	732
	Sous Total	608 532
77	Produits Exceptionnels	-
78	Reprises de Provision	20 000
79	Transfert de Charges	-
	Total des Produits	628 532
	*	
Dáan	Itat DECATO SI CHOIX 1	0.6

Résultat DEGATS SI CHOIX 1 0 €

ou

Résultat DEGATS SI CHOIX 2 -140 000 €

ECO-CONTRIBUTION

Budget Prévisionnel

Rudget Prévisionnel

Charges d'Exploitation

60	Achats	47 779
61	Services Exterieurs	5 680
62	Autres Services Extérieurs	21 309
63	Impôts & Taxes	1 249
64	Charges de Personnel	28 571
65	Autres Charges Gestion Courantes	
66	Charges Financières	-
	Sous Total	104 588
67	Charges Exceptionnelles	-
68	Dotations Aux Amortissements	-
69	Impôts sur les Sociétés	-
	Total des Charges	104 588

Produits d'Exploitation

		Duuget Frevisionner
70	Ventes	
		•
74	Subventions d'Exploitations	25 000
75	Autres Pdts Gestion Courante	78 415
76	Produits Financiers	
	Sous Total	103 415
77	Produits Exceptionnels	٠
78	Reprises de Provision	1 173
79	Transfert de Charges	•
	Total des Produits	104 588

Résultat ECOCONTRIBUTION 0 €

Résultat ECOCONTRIBUTION 0 €

Le président reprend la parole et propose de procéder au vote à main levée de la résolution suivante :

« Les membres du conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne proposent à l'assemblée générale d'approuver le budget prévisionnel 2022-2023 et le rapport financier. »

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

Le président remercie le trésorier ainsi que l'ensemble de l'équipe comptable.

Il précise que le vote du montant des cotisations se fera à bulletin secret.

5.4 Projet de cotisations fédérales 2022-2023

Budget	Type de cotisation :		Evolution :	CHOIX 1:	CHOIX 2 :
Fonctionnement Général	Cotisation du chasseur		Stable	95 €	95 €
	Adhésion du territoire ACCA, AICA, CP	Stable Stable Stable		190 € + 0,02 € par ha	190 € + 0,02 € par ha
	Contrat de services des territoires			20 € + 0,04 € par ha	20 € + 0,04 € par ha
	Adhésion du territoire PARC, ENCLOS			30 €	30 €
Dégâts de grand gibier	Bracelet cerf	Stable Stable ou Baisse Stable ou Baisse		60 €	60 €
	Bracelet sanglier			30 €	15 €
	Bracelet chevreuil			15 €	10 €
	Bracelet daim	Stable		10 €	10 €
	Bracelet pour PARC, ENCLOS		Stable	5 €	5 €
	Contribution Territoriale Dégâts → Part mutualisée Elle sera appelée auprès de chaque adhérent territorial chassant le grand gibier et sera corrélée à la surface globale des territoires détenus. Son principe est mutualiste et forfaitaire. Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).	Surface totale d'adhésion :	< 100 ha	70 €	70 €
			101 à 200 ha	140 €	140 €
			201 à 400 ha	210 €	210 €
			401 à 800 ha	280 €	280 €
			801 à 1600 ha	350 €	350 €
			1601 à 3200 ha	420 €	420 €
			3201 à 6400 ha	490 €	490 €
			> 6401 ha	560 €	560 €
	Contribution Territoriale Dégâts → Part proratisée Elle sera appelée auprès de tous les territoires chassant le grand gibier au prorata de leurs surfaces boisées déclarées multipliées par deux taux par hectare boisé (Taux indexés à l'indemnisation des dégâts expertisés et payés au sein de chaque commune et de chaque unité de gestion). Elle vient compléter une partie des ressources qui étaient auparavant générées par la souscription du timbre grand gibier payé par chaque chasseur de grand gibier (supprimé).		Stable	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion	0,18 à 1,51 € par ha boisé au titre de l'unité de gestion
				0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune	0,00 à 0,80 € par ha boisé au titre de la commune

Vote du montant des cotisations fédérales 2022-2023 à bulletin secret.

Le dépouillement effectué le 4 avril 2022 au siège de la Fédération des chasseurs fait apparaître le résultat suivant :

- Nombre de voix pour le choix n°1 : 866

- Nombre de voix pour le choix n°2 : 8 345

- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 176.

<u>6. Adoptions proposées par le conseil d'administration et questions inscrites par les adhérents</u>

Le conseil d'administration propose, compte tenu des résultats encourageants de l'opération « *Parrain-Parrainé* » de poursuivre cette opération durant la saison de chasse 2022-2023. Cette résolution, mise au vote a été adoptée à l'unanimité (1 abstention).

7. Adoption du règlement intérieur et de chasse 2022-2023 des ACCA

Le conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne soumet au vote de l'assemblée générale le Règlement Intérieur et de Chasse des ACCA pour la saison 2022-2023. Ce dernier a été mis à jour et complété sur plusieurs points :

- La règlementation de la chasse du faisan commun sur certains territoires pilotes en matière de gestion de cette espèce dans les Monts de Blond et sur la Basse-Marche;
- La simplification des modalités de chasse de la bécasse à compter du 1er janvier ;
- L'entrainement des chiens courants sur la voie du lièvre.

Le président précise en outre que ce RIC n'est qu'un cadre règlementaire pour l'ACCA, qui demeure souveraine pour l'étoffer avec son conseil d'administration et son assemblée générale.

L'adoption de ce RIC est votée à l'unanimité.

Aucune question n'a été déposée au secrétariat de la Fédération départementale des chasseurs.

8. Renouvellement du Conseil d'administration fédéral.

Le Président expose le principe du renouvellement du Conseil d'administration fédéral et les modalités de vote résultant de la dernière réforme de la chasse. Le conseil d'administration est renouvelable via un scrutin de liste entière, qui se tiendra à bulletin secret. La liste qui obtient le plus de voix est élue.

Deux listes ont été déposées et validées par le bureau de la Fédération pour ce scrutin :

Liste n° 1 présentée par Christian GROLEAU	Liste n° 2 présentée par Christian LAFARGE
Christian GROLEAU (tête de liste) Christian DIJOUX Jean-Marie DUPUY Claude FAUVET Thierry GUILLEMY Jean-Claude HENNO Fabrice MARCHAIS-LAGRANGE André MAURY Pierre-Alain NARBONNE Gilles REYNAUD Patrick TREILLARD Pascal AVRIL Loïc GAYOT Mélody MAUX Damien VALADE	Christian LAFARGE (tête de liste) Eric JABET Jean-Jacques MAZIERE Patrick FILLOUX Romain CHATEAU Patrick PEYNOCHE Christophe DENIS Hélène DAVID-BRUNET Edmond LAMY DE LA CHAPELLE Sylvian VILLARD Patrice ROY Kévin DARTAYET Hugo DEKKERS Laurent PUYMIRAT Anthony TIEULON

Chaque tête de liste a disposé d'un temps de présentation de 10 minutes. Suite à un tirage au sort effectué par Maître HORTOLARY, huissier de justice, Monsieur Christian LAFARGE a été amené à s'exprimer en premier.

Huit assesseurs, ci-après nommés, ont été désignés afin de superviser les opérations de dépouillement :

Monsieur Eric REGNAUD	Monsieur Jean-Pierre MORANGE		
Monsieur Jean-Paul LAVAUD	Monsieur Jean-Patrick PUYGRENIER		
Madame Joséphine MARCELAUD	Monsieur Daniel MONTEAU		
Monsieur André JAMILLOUX	Monsieur Hugues LEFRONT		

9. Remise de récompenses

Aucune remise de récompense n'a été faite en séance.

10. Interventions des invités

Après une entracte de 30 minutes permettant aux adhérents d'aller voter, le Président reprend la parole pour laisser la place aux interventions des personnalités présentes à l'assemblée générale.

10.1 Intervention de M. Guillaume GUERIN, Président de Limoges Métropole, adjoint au Maire de Limoges

Monsieur Guillaume GUERIN remercie tout d'abord le conseil d'administration pour le compte du Maire de Limoges. Il rappelle l'objet de cette assemblée, en précisant qu'il s'agit d'une année élective. Il dénonce tout d'abord le mode de scrutin et estime qu'une représentation proportionnelle serait plus adaptée. Il rappelle que la chasse doit rester une et indivisible, sous peine de disparaître. Outre l'énoncé des propositions des différents candidats à la présidentielle, il fait état des propositions de son groupe d'appartenance politique : aucun jour sans chasse, validation du délit d'entrave à la chasse, maintien des chasses traditionnelles. Selon lui, la pérennisation de la chasse dépend de notre capacité à transmettre notre passion à la nouvelle génération. Il faut convaincre que la chasse est un loisir et une passion noble qui s'inscrit dans le patrimoine de l'humanité. Le développement des partenariats avec le jeune public (rectorat, écoles) est essentiel et Uzurat doit participer à ce développement. Les chasseurs assurent une mission de service public, ce qui justifie la volonté de les installer à Uzurat. S'agissant du loup, celui-ci peut exister mais dans des secteurs précis. Il n'a pas vocation à être sur le département.

10.2 Intervention de M. Pierre VENTEAU, député de la Haute-Vienne

Monsieur Pierre VENTEAU débute ses propos en faisant état de la menace des anti-chasses qui est selon lui transversale. Une vigilance quotidienne est de mise, car cette menace est présente dans tous les partis politiques. Pour autant, il y a aussi des personnes qui soutiennent la chasse. La question que la chasse renvoie à la société est majeure : il faut montrer une chasse ouverte, qui apporte une image positive, notamment vis-à-vis des jeunes. La survie de la chasse passe par la transmission des valeurs aux jeunes générations et Uzurat est pour cela un formidable outil. Il faut ramener du monde à la ruralité. L'image positive de la chasse doit également être transmise aux pouvoirs publics. Ils remercient au nom de Mme Sophie BEAUDOIN-HUBIERE les chasseurs lui ayant permis de découvrir cet univers. Pour continuer à exister, la chasse et la ruralité doivent être unies et non s'opposer. Monsieur Pierre VENTEAU conclue ses propos en se présentant comme un défenseur de la chasse et de la ruralité.

10.3 Intervention de M. Yves RAYMONDAUD, conseiller départemental.

Monsieur Yves RAYMONDAUD remercie l'ensemble du conseil d'administration. Il présente ses excuses au nom de Jean-Claude LEBLOIS, absent ce jour. Il félicite le conseil d'administration, le Président, les présidents d'ACCA et l'ensemble des chasseurs pour le travail réalisé. Les chasseurs réalisent une mission d'intérêt général : la chasse est un atout écologique et économique pour notre territoire. Il est nécessaire de préserver la chasse et de la développer de manière adaptée à nos enjeux territoriaux. La chasse doit contribuer au maintien d'une ruralité vivante. Les chasseurs sont les garants de la faune sauvage. Le département n'est pas insensible aux actions des chasseurs et les aide dès que cela lui est possible.

10.4 Intervention de M. Christian REDON-SARRAZY, Sénateur de la Haute-Vienne

Après avoir remercié les membres du Conseil d'administration, Monsieur Christian REDON-SARRAZY fait un état des actualités sénatoriales relatives à la chasse. La proposition de loi visant à lutter contre l'engrillagement des parcs de chasse a été adoptée par le Sénat. Elle rassemble des camps habituellement opposés et va en faveur de la biodiversité. La ruralité est l'affaire de tous. Une autre question est actuellement en cours d'examen au Sénat : celle de la sécurité. Le travail de la commission est en cours. Les conclusions ne sont pas encore rendues. Le rapport qui en résultera devra être une source d'inspiration. Il faut nécessairement des avancées sur l'aspect de la sécurité. La chasse doit conserver une double facette : être un loisir et un outil de régulation. Le problème des dégâts est prégnant. Il faut prendre le sujet à bras le corps. La régulation du loup doit être un objectif.

10.5 Intervention de M. Bertrand VENTEAU, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

Monsieur Bertrand VENTEAU souhaite résoudre les problèmes de régulation, d'où le travail de fond, initié avec la FDC. Plusieurs projets sont portés en commun : la BACC, la formation des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage. Il faut que la transmission du savoir perdure. Le loup n'a pas sa place ni en Haute-Vienne, ni en France. Il souhaite continuer à travailler main dans la main avec la Fédération. Il est nécessaire de communiquer, afin que la transmission se poursuive, le renouvellement des générations étant nécessaire.

11. Résultat du vote consacré au renouvellement du conseil d'administration fédéral

Les opérations de dépouillement se sont déroulées sous le contrôle de Maître Xavier HORTOLARY et Maître Lolita LUPETTE, huissiers de justice.

Les résultats du vote pour le renouvellement du Conseil d'administration fédéral ont été les suivants :

- 122 voix blancs et nuls
- 4 640 voix pour la liste n°1 de Christian GROLEAU (48,9% des suffrages exprimés)
- 4 855 voix pour la liste n°2 de Christian LAFARGE (51,1% des suffrages exprimés)

La liste n°2 de Monsieur Christian LAFARGE est donc élue pour siéger au Conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs pour le mandat 2022-2028.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h05.